

# COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA C.L.E.

**Du jeudi 19 février 2009**

## **Membres présents :**

AMIOT Frédéric	O.N.E.M.A.
COUCKE Stéphanie	A.E.R.M.C.
CROUZET Jean-Paul	Syndicat d'Irrigation Alex-Montoison
CROZIER Gérard	Mairie, Alex
DELARBRE Gérard	Fédération Départementale de la Pêche
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
GORIEU François	D.D.A.F. M.I.S.E.
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
LAGARDE Henri	C.C.D.
MATHIEU Roger	FRAPNA
ROCHE André	C.C.C.
<b>a mandat de</b> MONGE Franck, CCPS	
ROCHE Jean-Charles	Mairie, Crest
SERRET Jean	Conseiller Général, Président de la C.L.E.
<b>a mandat de</b> BUIS Bernard, Président du S.M.R.D.	
VEILLET Jean-Jacques A.S.L. Vallée de Boulc	

## **Autres présents :**

FERMOND Chrystel	Chargée de mission, S.M.R.D.
FLACHAIRE Gérard	SYGRED
GONNET Fabrice	Technicien rivière amont, S.M.R.D.
HOUSSIN Claire	A.E.R.M.C.
LANGON Marion	O.N.E.M.A. DR Lyon
SHIOKKOS Yann	SMRD

## **Membre excusé :**

Représentant	D.I.R.E.N.
--------------	------------

## **Ordre du jour :**

### **Renouvellement d'autorisation de prélèvement pour les irrigants de la basse vallée**

- Rappel sur le contexte et le contenu du dossier
- Discussions suites aux échanges tenus à la CLE plénière du 12/12/08
- Avis de la CLE



Jean SERRET, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance du bureau et annonce un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le bilan des surfaces irriguées à la demande de la DDAF.

Il donne la parole à Jean-Paul CROUZET pour la présentation du dossier pour lequel l'avis de la CLE est sollicité.

Jean-Paul CROUZET rappelle que les irrigants de la basse vallée ont déposé un dossier de demande de renouvellement de prélèvement. Les réseaux sont anciens puisque la première autorisation date de 1987 et était valable 20 ans. En 2007, l'opération de renouvellement à monter était lourde et une autorisation provisoire d'un an a été accordée. Ce nouveau dossier est aujourd'hui à l'enquête publique.

Jean-Charles ROCHE informe que la ville de Crest a délibéré favorablement au dossier.

Frédéric AMIOT rappelle la nécessité de franchissabilité des ouvrages pour 2015.

Jean-Paul CROUZET rappelle que seul le seuil SMARD est concerné. Le seuil des Pues est de maîtrise d'ouvrage SMRD. Sur ce dernier, une passe à poissons existe, mais en période d'étiage l'eau ne va plus dessus. Sur le seuil SMRD, le dénivelé est minime et se réduit naturellement.

Jean SERRET précise que le seuil des Pues a été créé pour stopper l'érosion du lit, pas pour l'irrigation.

Gérard DELARBRE a contribué à la réalisation du seuil des Pues. Une rivière artificielle aurait bien sûre été préférable mais ça n'a pas été possible à l'époque. Le SMRD est sensé l'entretenir.

Frédéric AMIOT reprécise sa demande de prendre en compte le problème de franchissabilité du seuil SMARD en période d'étiage, en relation avec les exigences européennes.

François GORIEU a noté une valeur de débit de 3m<sup>3</sup>/s à l'aval des Pues cet été et demande des explications à ce sujet.

Gérard FLACHAIRE répond que s'il s'agit des mesures réalisées par Idéaux, il faut préciser qu'elles n'ont pas pris en compte l'ensemble du flux de la rivière.

Chrystel FERMOND fait un point sur l'observatoire des débits. Le débit du seuil SMARD est connu quotidiennement depuis la fin de l'année 2008. Au seuil des Pues, des visites de terrain avec François DOLS, la DIREN et OTT (prestataire sur ce projet) ont révélé des problèmes techniques qui empêchent aujourd'hui de convertir les hauteurs d'eau en un débit. Le matériel a été retiré et placé hors crue.

Gérard DELARBRE explique que le débit réservé a été calculé avec François DOLS à partir d'une lentille d'eau de débit connu. Cette surface n'étant pas entretenue aujourd'hui, ces mesures visuelles deviennent impossibles. Pour lui, l'encoche existe et est exploitable. Il peut aider sur ce sujet.

Roger MATHIEU considère qu'il est essentiel d'obtenir ces mesures de débit au seuil SMARD et au seuil des Pues. L'encoche doit être réalisée et des travaux en rivière doivent être effectués pour que l'eau soit orientée sur les appareils de mesure. Il demande ce qu'il en est des mesures de débit de pompage.

Jean-Paul CROUZET informe que les débits de Crest Nord sont consultables sur ordinateur et ceux de Crest Sud et d'Alex Montoisson sur papier.

Roger MATHIEU rappelle que, logiquement, c'est à la MISE de pouvoir vérifier ces chiffres facilement et qu'elle ne doit pas se contenter des documents remis par les irrigants. Il faut un accès libre à ces données de compteurs.

Gérard DELARBRE confirme que c'est ce qui était prévu dans le cadre de l'observatoire.

Concernant les problèmes de vandalisme des appareillages de mesure, Jean-Paul CROUZET propose qu'ils soient placés dans la station de pompage du seuil des Pues.

Frédéric AMIOT revient sur la nécessité de travaux en rivière pour orienter le cours d'eau sur les appareillages et rappelle qu'il faut éviter de trop pénétrer dans la rivière et de manipuler les graviers pour préserver la vie piscicole.

Jean-Paul CROUZET précise qu'il s'agit de travaux à réaliser une ou deux fois par an !

Roger MATHIEU propose de mettre en place une procédure sur laquelle les syndicats, l'ONEMA, la réserve des Ramières et la Fédération de la Pêche se mettraient d'accord. Il faut sortir du processus de déclaration et trouver une solution permanente pour que les agriculteurs puissent travailler. Il y a des problèmes de faune plus importants sur le département et, s'il faut trouver une solution en ce sens, la FRAPNA y aidera. Pourquoi ne pas émettre un arrêté préfectoral autorisant les irrigants à réaliser ces travaux à hauteur de trois interventions par an maximum ?

François GORIEU souhaiterait que cette proposition de protocole vienne des demandeurs. Il est favorable à ce type de proposition et au suivi du débit. La période critique dure 3 mois dans l'année. Il faut absolument être transparent sur cette période.

L'ONEMA est d'accord pour travailler également sur ce protocole.

François GORIEU résume les notes détaillées de la DDAF envoyées aux irrigants suite à leur demande. Les points d'achoppement sont multiples :

- mesures de restrictions non comprises
- incidence sur Natura 2000 insuffisante
- non respect des débits objectifs d'étiage
- ...

Jean-Paul CROUZET pense plutôt avoir anticipé la mise en place de l'organisme unique, puisqu'ils ont pris de leur responsabilité la répartition des volumes dont ils disposent...

Il rappelle qu'il n'y a plus de lien physique entre le haut et le bas service de Crest Nord. Les restrictions se mettent en place mais de façon décalée en fonction des apports financiers pour la réalisation des Juanons.

Jean SERRET met l'accent sur le caractère historique de cette convention de partage.

Jean-Paul CROUZET avoue que, s'ils pouvaient se dédouaner complètement de la rivière, ils le feraient.

François GORIEU a conscience de la difficulté de ce dossier dont l'autorisation ne sera valable que 2 ans, avec une étude sur les volumes prélevables dont les résultats ne sont pas connus.... Malgré tout, ce qui est fait n'est plus à faire et le planning de travail doit être respecté.

Jean SERRET rappelle que la CLE est un espace de démocratie particulier sur un territoire particulier et qui définit les usages de l'eau. Qu'il existe des désaccords entre les membres est normal et peut générer des votes contre ou des abstentions. La convention de partage a été votée même s'il y a eu un vote contre. Elle a une valeur pour la CLE.

Il apparaît que la situation de l'irrigation sur la basse vallée de la Drôme s'est considérablement améliorée depuis quelques années, ce qui n'est pas un constat courant en matière d'environnement. Le territoire peut en être fier et les Syndicats d'irrigants y ont contribué à leur mesure.

Il propose donc de résumer les échanges par un avis favorable à leur demande pour les 2 ans à venir avec les recommandations suivantes :

### **Recommandation 1 : suivi du débit réservé**

Il est capital de pouvoir s'assurer que le débit réservé est respecté.

Pour cela, les mesures hydrologiques doivent être opérationnelles et disponibles avant le démarrage de la saison d'irrigation, ce qui implique :

- la mise en place d'instruments de mesure fiables pour contrôler le débit réservé fixé par le SAGE. L'organisme le plus à même de piloter ce système semble être le SMRD qui doit réussir à fiabiliser ces mesures.

- la réalisation d'un protocole conjoint entre les Syndicats d'irrigation, l'ONEMA, la FRAPNA, la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, la Réserve des Ramières et le SMRD, qui définisse les conditions d'intervention en rivière nécessaires pour assurer ces mesures de débits dans un secteur en tresse comme celui-ci.

### **Recommandation 2 : franchissabilité piscicole**

Une mise en conformité avec la DCE du seuil à maîtrise d'ouvrage SYGRED doit être réalisée dans un délai de 2 ans. En particulier, il est nécessaire de s'assurer de sa franchissabilité par la plupart des espèces piscicoles présentes sur le territoire.

Cette proposition est soumise au vote. Jean SERRET prend acte de 2 abstentions. Les autres votes « pour » étant majoritaires, cet avis de la CLE sera envoyé à la Préfecture.

Jean SERRET invite François GORIEU à présenter le bilan des surfaces irriguées sur la basse vallée.

Le SAGE prévoit le gel des surfaces irriguées à la situation de 1995. Aussi chaque année, les nouvelles demandes de prélèvement situées sur le périmètre du SAGE Drôme ne peuvent être autorisées que si l'on observe parallèlement, la même année ou les années passées, des abandons de surfaces suffisantes. L'objectif est ici d'effectuer le suivi annuel des surfaces « abandonnées » (abandon de l'irrigation sur ces surfaces) et des surfaces pour lesquelles il y a de nouvelles demandes d'irrigation (surfaces jusqu'ici non irriguées). François GORIEU distribue un tableau à cet effet.

La mise à jour de l'ensemble des autorisations de prélèvement effectuées en 2007 (consultation de tous les préleveurs par courrier et relances) a permis d'identifier un grand nombre de surfaces qui n'étaient plus irriguées. Après intégration des nouvelles demandes pour 2008, il restait 129 ha libérés fin 2008.

Si on intègre les demandes 2009, il reste encore 114,5 ha disponibles pour d'éventuelles demandes pour la campagne 2010 sur la partie Est de l'autoroute directement concernée par ce gel des surfaces, ce qui est un point positif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean SERRET lève la séance.